

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

A une assemblée publique des électeurs de la Municipalité du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième lundi de Janvier le quatorzième jour de Janvier mil neuf cent un, après avoir donné l'avis conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A dix heures de l'avant-midi, les électeurs présents sont requis de procéder à l'élection de trois conseillers d'autant de charge M. P. E. Forget-Jarvis, Demers & Gideon Labelle.

Proposé par M. Joseph Larocque Marchand du Canton Goly secondé par M. Thomas Legare Laboult cultivateur du Canton Goly que M. Harmsdas, William Legare soit nommé conseiller en remplacement de M. P. E. Forget.

Proposé par M. Jean Baptiste Berthiaume hôtelier du Canton Goly secondé par M. Emery Godard que M. Louis Brunelle industriel du Canton Labelle soit nommé conseiller en remplacement de M. Joseph Demers.

Proposé par M. Jeremy Rainier ^{cultivateur des Cantons Goly} secondé par M. Daniel Lussier cultivateur du Canton Goly que M. Johnny Valli cultivateur du Canton Goly soit nommé conseiller en remplacement de M. Gideon Labelle.

Amendement:
P. E.

Proposé par M. Napoléon Nantel secondé hôtelier secondé par M. Pacifique Labelle Cultivateur du Canton Goly que M. Francois David cultivateur du Canton Goly soit nommé conseiller en remplacement

de M. Gedeon Labelle en opposition à M. Johnny Vallée
 Professeur par M. Jean Gauthier bourgeois
 du Canton de Joly second par M. Francois
 Hugues cultivateur du Canton de Joly que M.
 Paul, Emile Forget mar chand du Canton
 de Joly soit nommé conseiller en rempla-
 cement de lui-même en opposition à
 M. Louis Brunelle.

Professe par M. Francois Provost cultiva-
 teur du Canton de Joly second par M. Jean
 Gauthier ~~bourgeois~~ du Canton de Joly que
 M. Gedeon Labelle cultivateur du Canton
 de Joly soit nommé conseiller en rempla-
 cement de lui-même en opposition à M.
 W. H. Legare.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée
 il a été ^{avis} en nomination autant de candidats
 qu'il y a de conseillers à élire.

M. ~~W. H.~~ W. H. Harrisdas William Legare
 opposant Gedeon Labelle.

Louis Brunelle Opposant P. E. Forget.
 Johnny Vallée Opposant F. David.

Cinq élections demandent le vote.

Francois Provost; Francois Hugues;
 Paespeque Labelle; Francois Lacrose;
 Napoléon Roulet.

Sur la resignation de Louis Brunelle M.
 Paul, Emile Forget est élu conseiller
 en remplacement de lui-même.

Ce sans. signé, le quatorzième jour de Janvier
 mil neuf cent un à quatre heures de l'après
 midi certifié que vingt trois votes ont été
 enregistrés pour Harrisdas, William Legare
 douze votes pour M. Gedeon Labelle; vingt
 votes M. Johnny Vallée; quinze votes

votés par M. François David. La rotation est remise au jour suivant des électeurs présents demandant faire voter.

Conformément à son ajournement, le quinzième jour de Janvier mil neuf cent un à neuf heures de l. avant midi le poll est ouvert et les électeurs présents sont requis de se présenter pour enregistrer leurs votes.

Ce jour quinze Janvier mil neuf cent un à quatre heures de l. après midi le poll est fermé. vingt quatre votes ont été enregistrés pour M. Hermidas William Legari; vingt deux votes pour M. Gedeon Labelle; dix sept votes pour M. Johnny Valli; huit et un vote pour M. François David.

Ainsi le quatorzième jour et le quinzième jours de Janvier mil neuf cent un; quarante sept votes ont été enregistrés pour M. Hermidas William Legari; trente quatre pour M. Gedeon Labelle; trente deux pour M. Johnny Valli; quarante six votes pour M. François David:

Majorité pour M. Hermidas William Legari treize voix;

Majorité pour M. François David huit voix.

J. B. Gagnon
Président d. électeur.

Canada
Province de Quebec
District d. Ottawa

Municipalite du Canton d'Ally
 Nous Paul-Emile Forget - commercant -
 du Canton d'Ally & Francois David cultivateur
 du Canton d'Ally ayant ete dument nomme
 conseillers faisons serment - chacun pour
 soi que nous remplirons bien et fidelement
 les devoirs de notre charge et cela au meilleur
 de notre jugement et de notre capacite. Ainsi
 que Dieu nous soit en aide.
 Assermenté devant moi
 au Canton d'Ally le vingt huitieme
 jour de Janvier mil neuf cent un
 (J. B. Bignesse Sec. bis.)

P. E. Forget
 Francois David
 Conseillers

Canada
Province de Quebec
District d. Ottawa

Municipalite du Canton d'Ally -
 Nous Paul-Emile Harrietas, William
 Legare commercant de Labelle dans le
 Canton d'Ally, ayant ete dument nomme
 conseiller de la Municipalite du Canton d'Ally,
 fais serment que je remplirai bien et fidele-
 ment les devoirs de ma charge et cela au
 meilleur de mon jugement et de ma ca-
 pacite, ainsi que Dieu me soit en aide.
 Assermenté au Canton d'Ally
 le trentieme jour de Janvier
 mil neuf cent un
 (J. B. Bignesse
 Sec. bis.)

W. Legare
 Conseiller

P. E. Farget	14 Janvier	1901
H. David	14 Janvier	1901
James Mc Gibban	8 Janvier	1900
Pacifique Labelle	8 Janvier	1900
Pierre Dauphin fils		1899
Raoul Labelle		1899

Canada

Province de Québec

District d'Orléans

Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Février mil neuf cent un conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents M. le Maire P. E. Farget et M. M. les Conseillers; Pacifique Labelle; W. H. Legaré; James Mc Gibban; Pierre Dauphin fils,

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Pacifique Labelle que les résolutions passés à la séance générale du Conseil dans le mois de Décembre mil neuf cent sont confirmés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Pierre Dauphin fils que M. Raoul Labelle cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en remplacement de M. Joseph Lagnan décedé.

Adopté unanimement.

Canada
Province de Quebec
District d'Orleans

Je Raoul Labelle, ayant été dûment nommé
conseiller de la Municipalité du Canton Joly
fais serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Aidez que Dieu me
sait en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle ce quatrième jour
de Février 1901

Raoul Labelle
Conseiller.

J. Piqueresse
Not. tris.

Labelle
H. S. F.

M. Raoul présent prend son siège:
Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé
par M. Pacifique Labelle que M. P. G.
Farget soit nommé Maire de la Mu-
nicipalité du Canton Joly.

Adopté unanimement.

Canada
Province de
Quebec, District
d'Orleans

Je Paul-Emile Farget, ayant été dûment
nommé maire de la Municipalité du
Canton Joly, fais serment que je rem-
plirai bien et fidèlement et les devoirs
de ma charge, et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Aidez que
Dieu me sait en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle ce quatrième jour
de Février mil neuf cent un

P. E. Farget
Maire

J. Piqueresse Not. tris.

Proposé par M. W. H. Legari secondé
par M. Raoul Labelle qu'il soit passé
des résolutions de candidature à l'occasion

de la mort de M. Joseph Guzman conseiller
et que ces dits résolutions soient communiqués
à la famille plarie et aux différents
journaux La Presse & la Patrie.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M.
Raoul Labelle que la resignation de M. Jean
Vallée comme inspecteur de voirie soit
acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé
par M. Raoul Labelle que M. Elsie Pelletier
soit nommé inspecteur de voirie en rem-
placement de M. Jean Vallée démissionnaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par
M. Raoul Labelle que M. Étienne Meljean
soit nommé inspecteur de voirie en
remplacement de M. Camille Labelle
absent.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé
par M. James M. Gibbon que M. J. A. Bigan
soit engagé secrétaire-trésorier au prix
de quarante piastres par année.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par
M. Pacifique Labelle que le compte
de M. Napoléon Nantel fils au montant
de \$2.00 soit accepté et que ce dit montant
soit payé à M. Napoléon Nantel fils
payable par les Intéressés du rang I^{er}.

Adopté unanimement.

Maurice Langon
H. B. P.

soit gouvernée à sept heures de l'après midi on
 l'admet au lieu d'être adoptée unanimement
 J. P. Signé des Membres P. E. Forget
 Maire

Conformément à son gouvernement
 le dit Conseil du Canton de Galt, à sept heures
 de l'après midi, le dix-huitième jour de
 Février mil neuf cent un, s'est assemblé
 à la salle ordinaire des sessions, à laquelle
 session sont présents M. le Maire P. E.
 Forget et M. M. les Conseillers Jacques
 Labolle; François David; James Mc Gibbon
 Honorables William Legari; Paul
 Labelle formant un quorum sous
 la présidence de M. le Maire

Il est statué et ordonné et ce conseil
 statue et ordonne par résolutions con-
 me suit:

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par
 M. François David que

Attendu qu'un avis a été acquiescé à ce conseil
 le dix-huitième jour de Février mil neuf cent
 un demandant de remplir

1^o La vacance créée par l'expiration du terme
 de Joseph Berners

2^o La vacance créée dans la charge de maire
 de Galt suivant les dispositions du Code
 Municipal

Attendu qu'il n'y a actuellement aucune
 vacance dans la charge de conseiller de cette
 municipalité et que trois conseillers ont
 été élus les 14 et 15 Janvier dernier, que les
 dits conseillers ainsi élus ont prêté ser-
 ment et sont actuellement en possession

et dans l'exercice de leur charge et que leur election n'a jamais été annulée
Attendu qu'il n'y a aucune vacance dans la charge de Maire, que le choix du Maire a été fait régulièrement et que ce dernier est actuellement en possession et dans l'exercice de sa charge.

Que le Secrétaire - Trésorier soit tenu de continuer le Secrétaire de la Province qu'il n'y a actuellement aucune vacance dans les charges de conseillers et de Maire de cette municipalité.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. Raoul Labelle que la séance soit ajournée.

Adopté unanimement.

P. L. Forget Sec. Trés.

P. L. Forget
Maire

Canada
Province Québec
District d. Matawa

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Mars mil neuf cent onze à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. L. Forget et M. M. les Conseillers James Mc Gibbon; François David; W. H. Legaré; formant une quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est résolu et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. François David que les résolutions faites aux séances précédentes soient confirmées.

Adopté sans discussion

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. W. H. Legaré que les requêtes de M. Jean-Baptiste Berthiaume & Auguste Dumont demandant une licence pour tenir un hôtel pour y détailler des liqueurs emment soient acceptées et que M. le Maire & M. le Secrétaire-Trésorier en leur qualité respective soient autorisés à signer le certificat annexé aux dites requêtes,

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. James Mc Gibbon que le compte présenté par M. Samille Labille qui a été accepté et que le montant de \$3.95 lui soit payé pour ses effets pour l'éclairage du font.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. F. David que le compte de M. Alph. Belanger Insp. de voirie de \$2.00 pour travaux faits au lot N^o 13 Rang G. payable par le dit Propriétaire dont \$1.00 ^{payé le 25 Avril 1891} à l'Alphonse Daindorn; \$1.00 à Alphonse Belanger soit accepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. James Mc Gibbon que les ^{personnes} désignées ci après soient nommés officiers de la dite Corporation:

Estimateurs - Jean-Baptiste Berthiaume;
Pierre Nantel; François Lacroix.
Inspecteurs de voirie - Village Jas. Beaulotte;

Rang B. Joseph Morin — Rang A. Théobald Labanti; Rang H. G. Adolard Dauphin;
 Rang C; I, H. Frederic Langan; Rang H. G. dans le chemin Chapleau; Emery Godard fils;
 Rang G. H. Manti Brisson; Gustave Brisson;
 Rang G. H. La Montagne et la Manti Brassard, Nojarique Balduc; Rang I, H. L. chemin de la Chapelle; Lévi Gagnon.

Inspecteurs Agraires. — Joseph Langan; Gothique David;

Gardien d'enclaves — Jean Gauthier; Philias Gauthier.

Auditeur — Napoléon Damaris.

Proposé par M. François David secondé par M. James McEbban que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. E. Bresson Sec. Trés.

P. L. Forget
 Maire

Canada

Province de Québec

District d'Otawa

Municipalité du Canton d'July

A sa session générale du Conseil municipal du Canton d'July tenue à la salle ordinaire des sessions le premier jour d'Avril mil neuf cent un à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. L. Forget et M. M.

les conseillers Raoul Labelle; W. H. Legaré; James McEbban; François David; Pierre Dauphin fils.

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire

il est statué et ordonné et ce conseil a statué et ordonné

sur résolutions comme suit :

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Pacifique Labelle que les résolutions passés à la séance du quatrièm jour de Mars dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. Raoul Labelle que la liste électorale soit revue et corrigée selon la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que la requête présentée par M. Napoléon Nantel demandant la licence pour tenir un auberge pour y détailler des liqueurs enivrantes à Labelle soit acceptée et que M. le Maire et M. le secrétaire-trésorier en leur qualité respectives soient autorisés à signer le certificat de la dite licence.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibban que la résignation de M. Jas. Ledellotte comme inspecteur de police soit acceptée, ou ses occupations comme jurgeron.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. Pacifique Labelle que M. A. Provost soit nommé inspecteur de police pour l'arrondissement du village en remplacement de Joseph Ledellotte.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. R. Labelle que Labelle, dans le canton Gely, est le centre du commerce par ses posi-

rien.

Que Labelle est le endroit au le chemin de fer du C. P. R. au terminus, au les chemins de colonisation se font converger et arrivent dans les colonies des Cantons voisins chercher les provisions nécessaires.

Que Labelle est un centre manufacturier au toutes les grandes compagnies de commerce de bois ont leur bureau d'affaire.

En conséquence le dit conseil du Canton d'Abby nous prie d'ordonner l'établissement d'une cour de Circuit à Labelle, Comté d'Ottonne au la grande distance que les colons ont à faire pour obtenir justice et ordonne au Secrétaire-Treasurer de transmettre à l'honorable Procureur de la Province de Québec la dite résolution avec la requête ci-jointe.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. James McLibban que M. le Secrétaire-Treasurer soit autorisé ^{de} payer à M. Hubert Bouchin la somme de quatre piastres pour ouvrage fait au chemin de fer du lot n^o 19 Rang 2. sans recours contre le propriétaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Pierre Desjardins fils que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Canada
 Province de Québec
 District d. Massa

Municipalité du Canton Goly

Année session ^{spéciale} ~~générale~~ du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions, convoquée par J. A. Biganese secrétaire-trésorier, le dix-septième jour de Avril mil neuf cent un conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers Pierre Dauphin fils; Raoul Labelle; François David; James Mc Gibbon formant le quorum sous la présidence de M. le Maire, les autres conseillers P. G. Labelle & W. H. Legare, ayant, après avis donné vérification, reçu avis de la convocation de cette session il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Raoul Labelle que la requête présentée par M. Pierre Marinier fils demandant un certificat pour tenir un hôtel pour y détailler des liqueurs environnés soient acceptés et que M. le Maire et M. le secrétaire-trésorier soient autorisés en leur qualité respective soient autorisés à signer le dit certificat.

J. A. Biganese Sect. Trés.

Adopté unanimement.
 P. G. Forget Maire

Canada
 Province de Québec
 District d'Orléans

Municipalité du Canton d'Orléans

A une session générale du Conseil municipal du Canton d'Orléans tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour de Mai mil neuf cent ^{vingt} dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions des Codes Municipal du Canton Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. les Conseillers James Mc Gibban; Pierre Dauphin fils; François David; W. H. Legaré; Pacifique Labelle; Raoul Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et réglé et ce conseil statue et règle par résolutions comme suit:

Proposé par M. H. W. Legaré secondé par M. James Mc Gibban que les résolutions passées le premier Avril dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. Raoul Labelle que M. ~~byron~~ ~~bourgeois~~ soit nommé demande soit fait au Lieutenant Gouverneur que M. ~~Danielle~~ ~~Germain~~ soit nommé inspecteur en remplacement de M. J. B. Berthiaume.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Pierre Dauphin fils que la somme de \$18.00 pour entretien d. hiver de la Mairie au rang I et \$12.00 pour entretien d. hiver de la Mairie ~~de la~~ ¹⁹⁰⁰⁻¹⁹⁰¹ Languan soit payé par M. Ernest ^{Payable} Remondé par les intéressés de ces mairies.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par
M. Raoul Labelle qui l'inspecteur ^{de voirie} a été autorisé
par le conseil de faire construire la clôture de la Marée
du rang A. sans huit jours de l'avis si non
il devra rendre les travaux de la dite clôture.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par
M. Raoul Labelle que M. le Maire a été autorisé
de régler la Cause de M. Jas. Lainsseau Et. La
Corporation du Canton Goly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par
M. François David que la somme de
cinq piastres à M. Alfred Pelanzer et la somme
de \$5.00 à M. Louis Gauthier pour réparation
du chemin de front des lots N^{os} 19, 20 du rang 2.
leur a été fait
sans recours contre les propriétaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par
M. Pacifique Labelle que M. le Secrétaire -
Trésorier a été autorisé à motifier les inspecteurs
de voirie de faire faire les chemins selon la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par
M. Raoul Labelle que M. J. A. Bizouasse
a été nommé surintendant spécial pour
arranger le procès verbal de la Marée du
rang A du Canton Goly et le chemin de front
du lot N^o 27 du rang A. du dit Canton Goly par
M. A. Thovast.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par
Pierre Dauphin fils que la séance a été levée.

Adopté unanimement.

J. B. Bizouasse Sec. Trés.

P. E. Faget Maire

payable par les Intéressés du dit rang;
 2^o Que le Compte présenté par M. Ephraïm Pelange
 Inspecteur de voirie au montant de \$3.00
 pour entretien d'hiver de 1900-1901 du chemin
 de front du lot N^o 13 soit payé à M. Louis
 Sandan payable par le propriétaire du dit
 lot N^o 13 Rang B.

Adopté unanimement;

Proposé par M. François David secondé par
 M. Pierre Dauphin fils que le Compte pré-
 senté par M. G. Girard au montant de
 \$2.00 pour avoir été notifié à l'inspecteur
 de voirie M. Emery Godard fils de faire recenser
 l'aire le fait du Ruisseau Noir qui était brulé,
 soit payable par les Intéressés des dites rangs
 Mantes du chemin Chapleau. soit accepté.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par
 M. James McElbban que M. J. A. Pajonnes
 soit nommé surintendant officiel pour
 verbaliser le Cour d'eau passant sur l'em-
 placement de M. Antoine Tessier, situé
 sur le lot N^o 27 du rang lettre A.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par
 M. James McElbban que M. J. A. Pajonnes
 le même pour dresser le procès verbal
 verbalisant le chemin de front des et le
 chemin de Mantes des Rang D. G. soit payé
 si Mantes sont jugés au ^{prochain} ~~prochain~~ jour
 de Juillet prochain.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé
 par M. W. H. Legaré que la séance

Créerant
 sur la Mante du
 front des lots des
 N^{os} 26, 27, 28, 29, 30, 31
 du rang lettre A.

J. D. T.

seul le ~~soir~~ ~~gouverné~~ à lundi prochain
à 8 heures ordinaires des sessions pour toute
affaire de routine.

Adopté unanimement -

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Cantan Gaby.

À une session spéciale du Conseil Municipal
du Cantan Gaby tenue à la salle ordinaire des
sessions, convoquée par J. A. Bujonnesse Secrétaire
Trésorier, le dixième jour de juin mil neuf cent
un conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec, à la quelle
sont présents: M. le Maire P. E. T. Forget et M.
M. les Conseillers François David; Raoul Labelle;
W. H. Legaré; Pierre Dauphin fils; James Mc Gibbon.
Formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire, M. Pacifique Labelle ayant
trouvé avis.

Il est statué et ordonné et ce conseil a tuté
et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. François David secondé par
M. Pierre Dauphin fils que les résolutions
fassent à la séance du troisième jour de juin
soient confirmées.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé
par M. W. H. Legaré que le procès verbal verbalisant
une partie des chemins de la Montée du rang et
et du Chemin de front et une partie du lot N. 27
du rang, amendant le procès verbal fait M. François
David développé rédigé par J. A. Bujonnesse Secrétaire

special soit homologués sans aucun dément.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin ^{fils} secondé par M. James McSibban que M. le Maire soit autorisé à se rendre à l'assemblée du Conseil de Comté et produire sans compte-jour le voyage qui devra être réglé par le dit conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que M. Thomas Lohanté Inspecteur de voirie du rang lettre A soit autorisé à faire construire la clôture de la dite Manté par les personnes qui n'ont pas encore fait.

Adopté unanimement.

✓ Proposé par M. James McSibban secondé par M. Raoul Labelle que M. M. ^{qui n'ont pas} ~~Shannon~~ ^{Paul} ~~Pallé~~ ^{comme arbitre} accompagné de M. Joseph Lemire, Jules Brassard, ^{comme arbitre} ~~Shannon~~ ^{Paul} pour régler le différend qui existe dans la Manté du rang A.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que la somme le Comité organisé pour la réception de Mgr. L. Archevêque d. Ottawa et pour la fête de la S^{te} Jean Baptiste ~~soit~~ devra recevoir la somme de cent piastres payable par la dite Corporation si les fêtes ont lieu. Dans le cas où les ~~Adopté unanimement.~~ fêtes de la S^{te} Jean-Baptiste n'aura pas lieu, il sera accordé une somme de vingt cinq piastres pour la réception ^{de} M. Archevêque.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin ^{fils} secondé par M. Raoul Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Liguessé
Sec. Trés.

P. Forget Maire

Canada

Province de Québec

District d'Otawa

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième jour de juillet mil neuf cent un à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Fargat et M. M. les Conseillers M. H. Legari; Pierre Dauphin fils; Pacifique Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire l'Etat a été et ordonné et ce conseil a statué et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. M. H. Legari secondé par M. Pacifique Labelle que les résolutions passées à la séance spéciale du dix jour mil neuf cent un soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. M. H. Legari secondé par M. Pierre Dauphin fils que M. Darnier Germain Jorgeron du Canton Joly soit nommé à la place en remplacement de M. J. B. Berthiaume hôtelier dont la position de frapper d'incapacité de cette charge.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Pacifique Labelle que M. M. Jules Brassard, Joseph Darnier; Jean Vallée soient de nouveau notifiés de régler le différend de la Maulé du rang A entre la Corporation & J. B. Berthiaume, de se rendre sur les lieux dimanche prochain pour faire leur rapport lundi le huitième jour de juillet

1901

Adopté unanimement:

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit ajournée au huitième jour de juillet prochain pour affaire de routine.

Adopté unanimement.

P. E. Forget

Maire

J. B. Liguessé lic. tris.

Canada

Province de Québec

District d. Matawa

Municipalité du Canton Gaby.

Conformément à son gouvernement du deuxième jour de juillet-mil neuf cent un à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Gaby tenue à la salle ordinaire des sessions le huitième jour de juillet-mil neuf cent un à dix heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. E. Forget. et M. M. les Conseillers Pierre Dauphin; W. H. Legare; Raoul Labelle; James Mc Gibban; François David; Paëfique Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Raoul Labelle que les résolutions passées à la séance du deuxième jour de juillet dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Paëfique Labelle que sur rapport des deux experts

Charles Brassard & Joseph Demers que M. F. B. Berthiaume soit payé pour ces travaux faits dans la Mairie du rang A. du Canton Joly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à pourvoir tous les arriérés arriérés des taxes générales et spéciales d'ici à huit jours.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. W. H. Legari que M. Oct. Paquet soit payé pour la somme de trois piastres pour avoir entretenu la Mairie Proasac dans le hiver de 1900-1901.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit ajournée à deux après midi.

Conformément à son ajournement tous les Councillors se réunissent sous la présidence de M. le Maire.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibban que le procès verbal verbalisant le cours d'eau traversant les lots Nos 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 rang lettre A. du Canton Joly fait par J. A. Bygonesse surintendant spécial soit homologué sans amendements.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Pacifique Labelle que le procès verbal verbalisant les chemins de front de et des Mairies du Rang lettre B. G. F. soient homologués avec les amendements suivants: Que le chemin de la Mairie Proasac soit déclaré chemin de front sur toute sa largeur.

depuis la ligne N^o 1 du rang D. du Canton Galt-
 jusqu'à l'entrée du fait situé sur la chute aux
 Crognais, tous les terrains à vendre et vendus
 et les chemins ou.

2^e Que les Intérêts des lots N^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 du rang
 D. soient attachés à la Mairie au tant faisant
 dans la ligne des lots N^{os} 9 et 10 du rang D. du Canton
 Galt.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raul Labelle secondé par M.
 James McElbann qui le rôle d'exécution
 suit amendé comme suit: Au N^o 20, 21 ins-
 crire Pierre Mariner fils en remplacement de
 G. Provost & Antoine Tessier; au N^o 11 inscrire
 Frédéric David à la place de Adolard Belsile Rang A.
 Au N^o 12, 3 Rang B inscrire Victor Legault à la
 place de Gilbert Filorand; au N^o 14 Rang A inscrire
 Thomas Labonté à la place de J. B. Bedelotte
 Au N^o 11 Rang A à Benoit W. Marier à la place
 de William Marier. Au N^o 17 du Rang A
 inscrire Jules Dumoulin à la place de Antoine Tessier;
 Au N^o partie N^o 2 et 1/4 orsent sur le N^o 3 du Rang H.
 inscrire La Labelle Lumber Cie. à la place de
 Jean Trestor & Cie. Au N^o partie 2 du Rang D.
 inscrire Octave Nault au lieu de François Nault;
 Au N^o 10 Rang D. 35 Rang F. inscrire P. Dauphin fils
 à la place de Joseph Labelle. Au N^o 10 35 F. 35 E. inscrire
 Hercule Duval à la place de Arsila Kauthier; N^o 37
 Rang F. inscrire Lédéan Labelle à la place de François
 Provost; Au N^o 40 Rang F. inscrire Edgard
 Mainville à la place de Housime Labelle;
 Au N^o 3 Rang G inscrire Modeste Dauphin à la
 place de Arsile Nault; Au N^o 2, 3 du Rang
 I inscrire Richard Poutan à la place de P. G.

Forget; Au N^o 32 & 33 Rang H inscrire Joseph
 Orban a la place de Francois Orban; N^o 16, 17
 Rang H inscrire Jas. Gagnon a la place de P. E.
 Forget; Au N^o 8, 9 Rang H inscrire ~~Williamson~~
 Williamson & Marrison a la place de Simard
 & Larocque; Au N^o 7 Rang H inscrire Ernest
 Carlier a la place de Jas. Bolduc; Au N^o 19 G.
 inscrire F. de Sali Baskin; Joseph Massan; Raymond Massan
 a la place de Massan & Cie avec evaluation
 de \$600 au lieu de \$~~250~~ 350; Au N^o 9, 10 G.
 inscrire Gustave Prissard a la place de Dame
 venue Prissard; Au N^o 3, 4 G. rebranché
 le man de Octave Charest. Aux emplacements
 sur le N^o 26 Rang B. inscrire H. W. Legare a la
 place Ulysse Dyanmet; Au Janvier d. ean inscrire
~~le bureau~~ le bar. Churek & Louis Cie. a la place de
 Ulysse Dyanmet avec une evaluation de \$1000;
 a l'emplacement de Adolard Latour inscrire Octave
 Ledilotta; a l'emplacement de Gedeon Labelle ins-
 crire Francois Provost avec evaluation de \$300
 au lieu de l'emplacement a ajouter Leopold Panderhagen
 avec evaluation de \$100; a l'emplacement de ^{Francis}
 Pambal inscrire Marie Duve F. Pambal;
 a l'emplacement de Caliste Camppeau inscrire
 Philias ^{Polynette} ~~Gauthier~~; a la l. l. emplacement de Ulysse
 Dyanmet inscrire Jas. Grandin évalué a
 \$100; inscrire Alphonse Lauzun évalué a
 \$200; ~~Ulysse Dyanmet~~ a l'emplacement
 de Gedeon Labelle sur le N^o 27 A. inscrire Adrien
 Labelle; a l'emplacement de Pierre Maximier
 fils sur le lot N^o 27 A inscrire Adolphe Provost;
 a l'emplacement de Francis Paudrias sur le N^o 27 A
 inscrire Caliste Belanger; a l'emplacement
 de Jas. Latour sur le N^o 27 A inscrire Adolard

à l'emplacement de Francais Laeris sur le n^o 27 A. inscrite Antoine Tessier. à l'emplacement
 de Philias Gauthier inscrite J. P. Lee; l'emplacement
 de Auguste Janvier Dracien \$200; l'emplacement
 de Ernest Dural \$100; sur le n^o 27 A; l'emplacement
 de Thelephore Leblanc 26 rang B évalué à \$100;
 l'emplacement de Philias Gauthier sur le n^o 27 A
 \$400; l'emplacement de Philias Gauthier sur le n^o 27 A
 \$200; l'empl. de J. A. Bygnesser \$25.00; La li. de
 bardeaux du Lac Labelle évalué \$300. l'emplacement
 sur le n^o 10 rang I inscrite A. N. Paolani évalué
 à \$200.; à l'emplacement sur le n^o 33 I inscrite
 Augustin Langon évalué à \$100. à Auguste Olivier Paradis
 \$25; Alfred Fugère; \$25; localité Sivigny évalué
 à \$50; Alderie Charbonneau évalué à \$100; Gildas
 Mathe résolue \$100; Joseph Saint Aubin \$100;
 l'emplacement sur le n^o 3 rang D; inscrite Rodrigue
 Nantel évalué \$100 Pierre Beauchamp \$100;
 La Labelle Lumber li \$100; Israël Nantel sur le
 n^o 2 D. \$100; Dennis Nantel sur le n^o 2 D.
 \$100; Fortunat Lord sur le n^o 2 D; \$100;
 Demantigny sur le n^o 27 A; \$50.
 de Mantigny " " " " A \$50 Omer
 Gauthier sur le n^o 27 A. \$100; Jos. Milliqure
 sur le n^o 27 A \$50; Adelaire Pelissier sur le
 n^o 27 A. \$50; Edouard St-Jean 2 emplacements
 sur le n^o 27 A. \$200; Ch. Edouard Dubé sur le
 n^o 27 A. \$50.00; Dolfis Plouffe 27 Rang A \$
 \$75.00; Fernandas Monnette sur le n^o 27 A
 \$50; Rodrigue Laussier n^o 27 A. \$50; Jean
 Vallée sur le n^o 27 A; \$50. Pierre Labour père
 n^o 27 A. \$50.00; Pierre Marinier fils sur le
 n^o 27 A. \$50; Stanislas Milliqure sur le n^o 27
 A. \$50; A. Petit Dauphin sur le n^o 27 A. \$50.00

J. B. Berthoume
~~Joseph Berthoume~~ sur le N^o 27 A \$100;
 Philias Gauthier sur le N^o 27 A \$100; Francois
 Mandeville sur le N^o 27 A \$300; Antonio Man-
 deville sur le N^o 27 A \$50; Silsini Campeau
 sur le N^o 27 A \$200; Silsini Campeau sur le
 N^o 27 A; \$200; Louis Baudrias \$100
 J. A. Bijuessu sur le N^o 26 B \$300; Auguste
 Alphonse Robert sur le N^o 26 B \$100;
 Joseph Aubry emplacement sur le N^o 27 A \$200
 Joseph Latour sur le N^o 27 A \$100;
 Arthur sur le N^o 27 A \$100; Edouard Ledon
 sur le N^o 27 A \$50; Caliste Valiquette sur le
 N^o 27 A \$50.00; James Lechurch sur le N^o 27 A
 \$500; Lehrs. Lechurch & cie sur le N^o 27 A; \$500;
 Martin Leasedy = sur le N^o 27 A \$200; Michel
 Leasedy \$300; Lehrs. Lechurch & cie; \$2000.00;
 Agathe P. E. Hopt \$25.00
 Adopté unanimement.

Proposé par M. Francois David secondé
 par M. Pierre Dauphin fils que l'inspecteur
 de savoir Joseph Moran soit pour ainsi
 dire nommé pour avoir rempli ses devoirs.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. A. Legari secondé par M.
 Raoul Lalonde que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. Bijuessu Sect. Trés. P. E. Berger
 Secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly

Francois David

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinquiesme jour de Aout-Mil neuf cent un conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session sont present M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers W. H. Legare; James Mc Gibban; Raoul Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Est statue et ordonne par resolution et ce conseil statue et ordonne par resolutions comme suit:

Propose par M. James Mc Gibban secondé par M. W. H. Legare que les resolutions passees à la seance speciale du huit juillet-mil neuf cent un soient confirmées

Adopté unanimement.

Propose par M. Raoul Labelle secondé par M. W. H. Legare que M. Adolphe Provost la charge d'inspecteur de voirie de M. Adolphe Provost soit declare vacante attendu que le dit Adolphe Provost est maintenant habilité.

Adopté unanimement.

Propose par M. Francois David secondé par W. H. Legare que M. Silvain Beaupreau soit nommé officier special de ce dit conseil pour faire exécuter les travaux du procès-verbal fait par J. A. Pizanesse et homologué ce dernier jour de quinz-mil neuf cent un.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. Raoul Labelle que M. le secrétaire-trésorier soit autorisé à vendre suivant la loi les travaux ^{à faire} faits sur le chemin de front au lot N^o 5^e du Rang 6. du Canton Goly.

Les travaux seront faits de la manière suivante: largeur du chemin d'environ six pieds de travilage ^{ou} française; mettre de la pierre du côté de la rivière ^{pour} d'empêcher ^{l'eau de} la rivière de faire démolir la terre; mettre des gardes corps; à la hauteur du pont.

Le bornement

Adopté unanimement.

Proposé par M. James McLibban secondé par M. W. H. Legaré que la charge de gardien d'enclou public de M. Jean Gauthier soit déclarée vacante attendu qu'il dépasse l'âge de 60 ans.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. François David que M. Phélias Gauthier gardien d'enclou public soit notifié de remplir sa charge ou si non il sera poursuivi et mis à l'amende.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James McLibban que sur rapport des inspecteurs de voirie Joseph Morin et Adolphe Provost que les intéressés ne veulent pas réparer leur chemin après avis donné suivant la loi, les dits inspecteurs sont autorisés après avis donné de vendre les travaux à faire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. François David que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. P. Liguereau
doct. tres.

P. Forget
Maire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

A une session générale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions, le troisième jour de septembre mil neuf cent un à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. L. Turget et M. M. les Conseillers Pierre ^{Dauphin} ~~Dauphin~~ fils; François David; W. H. Legaré James Mc Gibbon
Journant un procès-verbal sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne comme suit:

Proposé par M. W. H. Legaré secondé par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit ajournée à mercredi le 4 septembre à 7 heures de l'après-midi; pour les affaires de routine

Adopté à l'unanimité

J. B. Gagnon

Secr. Vicaire

P. L. Turget
Maire

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions, le troisième jour de septembre mil neuf cent un à sept heures de l'après-midi conformément au Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. L. Turget et M. M. les Conseillers James Mc Gibbon; W. H. Legaré; François David;

Pierre Dauphin fils; Raoul Labelle.

faissant un grandum sans
la présidence de M. le Maire.

Il est arrêté et ordonné et ce conseil
statue et ordonne sur les résolutions comme
suit:

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé
par M. Raoul Labelle que les résolutions
passées à la séance des cinq Aout et celle
des Treize jours de Septembre dernier soient
confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé
par M. Pierre Dauphin fils que le compte de
\$4.50 pour avoir mis de la neige sur le front
de la hute aux Bagnais dans l'hiver de 1900-
1901 présenté par M. H. Provost. Inspecteur
de voirie payable à M. le Maire soit ac-
cepté et payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé
par M. Pierre Dauphin fils que le compte
de M. H. Mandeville N. P. surintendant-
spécial au montant de \$16.00 pour avoir
verbalisé la mort au haut du Rang A
lui soit payé payable par les deux requérants
M. M. J. B. Berthiaume et Adolphe Provost.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Logari secondé par M.
James McGeenan que M. le Secrétaire - Trésorier
ait autorisé à refondre à M. le Sheriff
que l'aliéné Edmond Blanchier n'est pas
un sujet ni-vo de la Municipalité du Cantan
July.

Adopté unanimement.

V

Ed. Cloutier

Proposé par M. James Mc Gibban secondé
par M. Raoul Labelle qui le compte
présenté par M. Casimir Pelicler inspecteur
de voirie, au montant de \$ 3.50 pour avoir
entretenu le chemin de front des lots N^{os} 1, 2
Rang A, dans le hiver de 1900-1901 suit-
accepté, payable par le propriétaire de dit-lot.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M.
James Mc Gibban qui le compte présenté
par M. Jules Brassard pour avoir agi
comme arbitre pour régler la difficulté
qui existait entre les intéressés de la Mairie
du Rang A. et B. entrepreneur M. J. B. Deshaies
suit-accepté et lui suit-payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par
M. Raoul Labelle que M. M. Emery Godard
Jule, soit notifié inspecteur de voirie et l'autre
les autres inspecteurs soient notifiés par
remplir ces devoirs écrit de remplir leur devoir,

Mairie

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par
M. Raoul Labelle que M. M. Emery Godard
Jule, soit notifié inspecteur de voirie et l'autre
les autres inspecteurs soient notifiés par
remplir ces devoirs écrit de remplir leur devoir,

Mairie

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M.
James Mc Gibban soit que M. Modeste Dauphin
soit nommé inspecteur de voirie pour l'ar-
randissement du village.

Que M. Ramon Richard soit nommé gardien
d'éclos.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David qu'il soit
faite un règlement à l'effet de limiter la Mairie
du Rang B. traversant les lots N^{os} 25, 24, 23 à la
ligne du rang lot N^o 1 Rang B. cassant et annulant
tout autre règlement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M.
James Mc Gibban que la séance soit levée.
Adopté unanimement.

Canada
Province de Québec
District d'Ottona } Municipalité du Canton Goly.
A une session spéciale du Conseil Municipal
du Canton Goly tenue à la salle ordinaire
des sessions le septième jour de Octobre mil
neuf cent-un à dix heures de l'avant-midi
conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec à laquelle
session sont présents M. M. W. H. Legare,
James Mc Gibban.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M.
James Mc Gibban que la séance soit levée
à fin de ~~à~~ sept heures après-midi.
Adopté unanimement.

Canada
Province de Québec
District d'Ottona } Municipalité du Canton Goly.
A une session spéciale du Conseil Municipal
du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des
sessions le dixième jour de Octobre mil
neuf cent-un à sept heures de l'après-
midi conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M. le
Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers
James Mc Gibban, W. H. Legare, Raoul Labelle.
Prenant son premier tour la présidence
de M. le Maire.
Il est statué et ordonné par résolution du
ce conseil statué et ordonné par résolutions comme
suit.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que le compte présenté par M. Adolphe Berthiaume est accepté par M. l'inspecteur de voirie Zothique David au montant de \$120 pour avoir perfectionné le Canal en bois pour égarer les lots des nos 26, 27, 28, 29, 30, 31 32 du rang A soit accepté et payé par les intéressés des dits lots suivant le procès verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. Raoul Labelle que le compte présenté par M. G. Provost accepté par M. Sévère Castusseau inspecteur spécial au montant de \$36. pour avoir fait le canal et le chemin de la Munte du Rang A soit accepté payable par les intéressés de la dite Munte du Rang A.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que le compte présenté par M. Jas. Larigue au montant de \$4.00, accepté par l'inspecteur agraire de voirie soit payé payable par le dit Conseil, pour avoir travaillé sur le chemin des lot nos 19 du Rang L. sans aucun coût au propriétaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. James Mc Gibban que M. Isidore Gagnon soit nommé officier spécial pour faire refaire le chemin de la Munte du Rang B et que il lui soit ^{ou précédant} payé de dépenses une somme ~~de~~ ^{plus} \$50.00, après avoir donné avis aux intéressés de la dite Munte avant la fin et que le dit Isidore Gagnon et inspecteur de voirie des Rang L. sur son rapport soit autorisé

lesquels travaux seront payables par les intéressés de la dite Munte.

M. F. Maire

à faire refaire les chemins de front des lots 15 et 16 du rang L. 17 et 18 du rang L. par lesquels l'œuvre sera payable par les propriétaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibban que tous les inspecteurs de voiries qui n'ont pas fait leur devoir soient poursuivis sans délai.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que M. le Secrétaire soit autorisé à régler l'affaire du chemin de la Montée Brisson et autres.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibban que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Bignessé Sec. Trés.

P. G. Forget
Maire

Canada
Province de Québec
District d'Ottonville

Municipalité du Canton Goly.

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Novembre mil neuf cent un à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers W. H. Legare, James Mc Gibban, Pacifique Labelle, Jean-Baptiste Pierre Dauphin fils, Raoul Labelle.

formant un quorum sous la présidence de M.
le Maire

Il est statué et ordonné et ce conseil a statué
et ordonné par résolutions comme suit:-

1^{re} Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par
M. James Mc Gillban que le Compte présenté
par M. Isai Gagnon et accepté par le inspecteur de
voirie pour avoir travaillé au chemin de front des
lots N^{os} 17, 18, 15, 16 du rang L. au montant de \$9.00
suit-accepté-

2^{de} Que le Compte présenté par M. Gas. Larigue
et accepté par M. l'inspecteur de voirie au montant
de \$6.00 pour avoir travaillé au chemin de front
des lots N^{os} 15, 16, 17, 18 Rang L. suit-accepté-

3^{de} Que le compte présenté par M. J. O. Gadbois
et accepté par M. l'inspecteur de voirie au montant
de \$5.25 pour avoir travaillé au chemin de front
des lots N^{os} 15, 16, 17, 18 du rang L. suit-accepté-

Les quotes communes sont payables par les propriétaires
des dits lots.

Adopté unanimentement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par
M. Pierre Dauphin fils que la séance soit
ajournée à deux après midi ce jour.

Adopté unanimentement.

Conformément à son ajournement
le conseil se réunit sous la présidence
de M. le Maire P. G. Turget et des Conseillers
M. M. James Mc Gillban; Raoul Labelle;
Pierre Dauphin fils; Pacifique Labelle; W. H.
Legari

qui devra avoir
une largeur de 36
pieds, que les travaux
sont dirigés par
le dit M. Silvini
le coupeur,
Que le dit chemin
devra être en droite
ligne se rejoignant de
chaque côté de la construction

Proposé par M. W. H. Legari secondé
par M. Raoul Labelle que si M. Adolphe
Provost ne veut pas en attente avec M.
Silvini Coupeur pour le passage du chemin
entre le emplacement de la promagerie et

L'emplacement de M. Delvini Leaupeau, le dit ~~Respectueux~~ Officier Spécial Delvini Leaupeau est autorisé à faire faire les travaux et exécuter les pences-verbal verbalisant le chemin de front du lot n^o 27 Rang St. Jérôme de suite.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. James Mc Gibbon que M. Delvini Leaupeau soit autorisé à causer le ~~expose~~ garde corps du front pour la boutique de forge de M. J. B. Berthiaumes.

Adopté unanimement.

Canada }
Province de Québec }
District d. Ottawa }

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième jour de Décembre mil neuf cent un à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget M. M. W. H. Legaré; Pierre Dauphin fils; Pacifique Labelle; Raoul Labelle; James Mc Gibbon par ~~avant~~ un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Tous conseillers
P. G. Maire
J. D. L. T.

Est statué et ordonné par et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par W. H. Légaré secondé par M. Raoul Labelle que le compte tel que présenté par l'inspecteur Languan soit payé pour les travaux faits sur le chemin de front du lot N^o 26 du Rang 1 payable par M. Jas. Lacroix soit payé à M. Elzard Barbeau au montant de \$5.00.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibban que M. le Maire P. G. Forget se rende au la séance du Conseil de Caucé pour régler l'affaire de blanchier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. Paoli J. Labelle que les Comptes de

M. Joseph Lavigne	au montant de	\$14.00
Pierre Labelle	au montant de	2.00
Vrai Gagnon	" " "	14.00
J. O. Gadbois	" " "	4.00
		\$35.00

pour avoir été faits des travaux dans le chemin de la Montée du Rang B sous la surveillance de M. Vrai Gagnon officier spécial du dit Conseil soient acceptés et payés payables sur les intérêts de la Montée du Rang B.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. H. Gagnon Sec. Trés.

P. G. Forget
Maire